

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le mardi 02 avril 2024, à 19 h 30 à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur le maire, Bernard Gaudreau, président

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Luc Bertrand
Serge Beaulieu
Simon Sheehy
Denise Thibault

Est également présente : Mme Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière

Sont excusés de leurs absences : Madame Anne-Sophie Paquet
Monsieur Luc Delisle

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-04-67

Il est proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour (11.2.) concernant l'appui de la démarche du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec. Sur proposition de monsieur Simon Sheehy, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec cet ajout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

24-04-68

4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 mars 2024

Sur proposition de madame Denise Thibault, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 04 mars 2024, tel que rédigé.

24-04-69

4.1. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2024

Sur proposition de monsieur Simon Sheehy, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 15 mars 2024, tel que rédigé.

24-04-70

4.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2024

Sur proposition de monsieur Luc Bertrand, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 19 mars 2024, tel que rédigé.

24-04-71

4.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2024

Sur proposition de madame Denise Thibault, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 22 mars 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

24-04-72

5.1. Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) – Élection au conseil d'administration

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts de ses membres municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale ;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM une voix unie requise pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral ;

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale annuelle (AGA) et les élections au conseil d'administration de la FCM auront lieu durant le **congrès annuel et salon professionnel** qui se tiendront du 6 au 9 juin 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BEAULIEU ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal de la ville de Neuville appuie l'élection de monsieur Bernard Gaudreau, maire, à titre de membre du Conseil d'administration de la FCM pour la période débutant en juin 2024 et terminant en juin 2025 ;

QUE la ville de Neuville assume tous les coûts liés à la participation de monsieur Bernard Gaudreau, maire, aux réunions du Conseil d'administration de la FCM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-73

5.2 Lancement du Portail citoyen pour les alertes municipales

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville souhaite améliorer et diversifiée les modes de communications avec les neuvilleois et neuvilleoises ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose actuellement de trois principaux moyens pour informer sa population soit le journal municipal, le site web de la Ville ainsi que la page Facebook ;

CONSIDÉRANT l'importance d'améliorer les communications de la municipalité lors de situations d'urgence ou nécessitant la diffusion d'une information plus immédiate avec sa population.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU,

QUE le conseil soutient le lancement d'un Portail citoyen auquel les citoyens seront invités à s'inscrire pour recevoir les alertes municipales par courriel, texto ou par téléphone.

QUE le conseil invite la population à s'inscrire massivement à ce portail ;

QUE les informations concernant les modalités d'inscription seront partagées sur les réseaux sociaux et dans le journal municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-74

5.3 Adoption de la Politique de télétravail

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville souhaite faciliter la conciliation travail et vie personnel au sein de son organisation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encadrer la pratique du télétravail pour son personnel ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de télétravail proposée est jugée satisfaisante par le conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DENISE THIBAUT ET RÉSOLU,

QUE le conseil adopte la Politique de télétravail et que celle-ci entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point

7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun point

8. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun point

9. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

24-04-75

9.1. Autorisation relative à l'utilisation du site de la Salle des Fêtes – Défi Kayak Desgagnés

CONSIDÉRANT QUE le Défi Kayak Desgagnés est une activité de collecte de fonds au profit des jeunes musiciens du monde et consiste à parcourir le fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Défi Kayak Desgagnés sera de passage à Neuville le dimanche 25 août 2025 et que l'événement demande l'accès et la gracieuseté du site de la salle des Fêtes pour le dîner des kayakistes ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BEAULIEU ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la directrice des loisirs et de la culture, ou en son absence ou incapacité, la directrice générale, à confirmer pour et au nom de la Ville de Neuville l'utilisation de la salle des Fêtes, et ce, sans frais.

QUE cette utilisation soit conditionnelle à la réception d'une preuve d'assurance de l'organisme responsable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-76

9.2 Participation financière au service de transport adapté de Portneuf pour l'année 2024

CONSIDÉRANT que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12) ;

CONSIDÉRANT que le Service de transport adapté de Portneuf est pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1er juillet 2011 ;

CONSIDÉRANT que l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 295-12-2018) lors de sa séance régulière du 12 décembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON SHEEHY ET RÉSOLU,

QUE la Ville de Neuville confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2024 ;

QUE la Ville de Neuville confirme sa participation financière annuelle pour 2024 au montant de 10 318 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-77

9.3 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU ;

DE proclamer le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SERVICE DES FINANCES

24-04-78

10.1. Dépôt et lecture des comptes du mois de mars 2024

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de mars 2024 et sur proposition dûment appuyée de monsieur Simon Sheehy, ils l'approuvent.

TOTAL - Administration générale	37 464.53 \$
TOTAL - Police	799 944 \$
TOTAL - Sécurité incendie	617.88 \$
TOTAL - Voirie municipale	8 641.38 \$
TOTAL - Enlèvement de la neige	71 268.35 \$
TOTAL - Approvisionnement/traitement de l'eau	1 231.76 \$
TOTAL - Réseau de distribution de l'eau	5 239.26 \$
TOTAL - Réseaux d'égouts	7 483.76 \$
TOTAL - Réseau d'égouts Ouest Place Ilets	2 734.17 \$
TOTAL - Cueillette et transport	95 081.57 \$
TOTAL – Élimination matériaux sec	60 789.85 \$
TOTAL - Aménagement, urbanisme	10 986.94 \$
TOTAL - Centre communautaires	73 260.66 \$
TOTAL – Parcs et terrains de jeux	197.39 \$
TOTAL – Chapelle et presbytère	3 012.67 \$
TOTAL - Bibliothèque	7 092.93 \$
TOTAL – Intérêts	17.63 \$
TOAL - Investissement	2624.69\$
GRAND TOTAL	1 187689.42 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière de la Ville de Neuville, certifie la disponibilité des crédits pour payer les dépenses. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 5e jour de mars de l'an 2024.

Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière

11. GREFFE

24-04-79

11.1 Avis de motion et présentation du Règlement 117.5 – Établissant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2024

AVIS DE MOTION

Monsieur Serge Beaulieu, conseiller au siège numéro 5, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors de cette séance, un projet de règlement établissant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2024.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement établissant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2024 fait l'objet d'une présentation par Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-80

11.2 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-04-81

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, sur proposition de madame Denise Thibault, le président lève la séance à 19 h 41.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, président et maire, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffe